



Entrevue avec la ministre

FO ESR défend les personnels des CROUS

**Vendredi 29 septembre 2023 FO ESR a rencontré en bilatérale Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR.
Lors de cette entrevue nous avons alerté la ministre sur les problèmes rencontrés dans tous les CROUS.**

Compensation des coûts de restauration : FO ESR a fait part à la ministre qu'une compensation du repas à 1 euros à hauteur de 3,30 euros n'est pas suffisante. En effet un repas a un coût réel, tout compris, de 8 à 9 euros. De ce fait il y a un vrai gouffre financier qui n'est plus compensé par les résultats financiers de l'hébergement, lequel est aussi impacté par la hausse du coût des fluides, dont le gaz et surtout l'électricité. FO ESR cite l'exemple d'un CROUS qui, pour finir l'année, doit établir un budget rectificatif de plus de 400 000 euros pour l'alimentaire et de plus de 1 million d'euros pour l'électricité.

-> Réponse de la ministre :

Il va y avoir 12000 logements rénovés, pour un coût de plus de 300 millions d'euros financé par le CNOUS. Elle dit comprendre que le gel de loyers et de la restauration est un frein pour les CROUS. Sur la restauration, elle estime qu'il faudrait revoir le modèle économique et dit réfléchir à une compensation des repas au-dessus de 3,30 euros. Sur les fluides, la ministre est surprise ; elle pensait en effet qu'il y avait une compensation réelle sur les fluides et annonce qu'elle va se renseigner.

Plafond des emplois

- FO ESR demande le relèvement des plafonds d'emplois des CROUS. Nous demandons soit l'augmentation du plafond des emplois soit la sortie de ce plafond des Equivalents Temps Plein Travaillé des étudiants. En effet, la surcharge de travail est d'autant plus forte que gel des loyers et le repas à 1 euros conduisent à une importante augmentation de la fréquentation à effectifs de personnels constant.

-> Réponse de la ministre :

Les 300 ETPT étudiants sont spécifiques et on ne peut pas les sortir du plafond général. Elle est cependant consciente qu'il faudrait relever ce plafond d'emplois général et annonce réfléchir à un moyen de sortir les ETPT étudiants du total.

Action sociale

- Relèvement du plafond de quotient familial (QF) ouvrant droit à l'action sociale :

FO ESR a rappelé que le plafond de QF porté à 22 000 euros exclut beaucoup de personnels du bénéfice de l'action sociale. Ceci alors que par exemple le barème pour la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fixe le plafond à 23 700 euros. FO ESR demande le relèvement du QF au minimum à 23 700 euros.

-> FO ESR a fourni son analyse à la ministre, qui s'est engagée à l'étudier.

Indemnité Spéciale Forfaitaire (ISF)

FO ESR demande que le taux de l'ISF soit revu à la hausse, rappelant que le taux de référence n'a pas été augmenté (à la différence de l'IFSE moyenne pour les ITRF ou les PA).

Le plafond est passé du taux (ou coefficient) 8 au taux 12. Le taux minimal reste de 5... depuis plus de 20 ans. FO ESR demande que le taux minimal passe de 5 à 7.

-> **La ministre** n'exclut pas le passage du taux 5 au taux 7 pour l'ISF des PO. Les communiqués FO ESR qui détaillent ces problèmes et les revendications sont remis à la ministre.

Refonte des grilles indiciaires PO

Les suites de la « fonctionnarisation » (2017) et de la mise en place des New DAPOOUS (2023) ont fait apparaître une vraie injustice dans ces grilles, surtout concernant les « anciens » qui sont positionnés en milieu et fin de grilles. En mai dernier, il y a eu « réévaluation » des grilles, mais les plus anciens n'ont pas été concernés, il y a donc une inégalité de traitement. FO ESR demande une hausse indiciaire significative pour tous.

-> **FO ESR a transmis à la Ministre le tract sur les refontes des grilles PO.**

Rapport de l'IGESR sur les CROUS

- **Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (avril 2023) sur les CROUS** : pour FOESR ce rapport est très inquiétant, en effet il préconise d'enlever la gestion de l'hébergement aux CROUS pour la confier aux régions ou aux universités ; de supprimer le CNOUS en l'intégrant au ministère et de transformer en EPE ce qui resterait. FO ESR demande qu'il ne soit pas tenu compte de ce rapport.

-> **Réponse de la ministre :**

Ce rapport « contient des analyses intéressantes » mais « n'était pas une commande » du ministère et l'IGESR, organisme indépendant, l'a publié de son propre chef.

[NDLR : ceci semble vouloir dire que le rapport ne serait pas suivi d'effets. FO ESR restera très attentif à ce sujet.]

FO ESR restera vigilant sur les dossiers évoqués et continuera à porter, directement auprès de la ministre ou dans toutes les instances, les revendications de toutes les catégories de personnels.

FO ESR revendique :

- **Des créations de postes statutaires à la hauteur des besoins**
- **La revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociation pour rattraper le retard accumulé**
- **Le retrait de la réforme des retraites et le maintien du code des pensions civiles et militaires.**